

# STATISTIQUES DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2013

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

	ANNEE 2012	ANNEE 2013
<b>PRÉVENTION</b>		
• Ordonnances de Mandataire Ad hoc	3	3
• Ordonnances de Conciliation	0	2
• Entretiens avec Mr le Président	57	67
• Entretiens sur convocation : détection	30	19
<b>PROCÉDURES COLLECTIVES</b>		
• Assignation en Redressement Judiciaire	53	68
• Déclaration d'état de cessation de paiements	144	136
• Jugements d'ouverture de sauvegarde	14	11
• Jugements d'ouverture de redressement judiciaire	73	81
• Jugements d'ouverture de liquidation judiciaire directe	112	105
• Jugements de résolution de plan et liquidation judiciaire	9	6
<b>SOUS TOTAL OUVERTURES</b>	<b>214</b>	<b>203</b>
<b>PRONONCÉS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE EN-COURS DE RJ</b>	<b>69</b>	<b>54</b>
<b>TOTAL PROCÉDURES</b>	<b>283</b>	<b>257</b>
• Plans de continuation accordés	28	21
• Plans de cessions intervenus	5	1
• Sanctions prononcées :		
• Faillite personnelle	3	0
• Interdiction de gérer	10	10
• Clôtures pour insuffisance d'actif	191	172
• Clôtures pour extinction du passif	3	5
• Ordonnances Juges-Commissaires	3008	3368
<b>CONTENTIEUX GÉNÉRAL</b>		
• Affaires nouvelles introduites	214	194
• Affaires traitées et évacuées	255	173
<b>Relevant de la juridiction</b> : ont été rendues :		
• Ordonnances de référé	27	36
• Ordonnances d'injonction à payer	552	645
• Ordonnances sur requête	504	649
<b>Registre du Commerce et des Sociétés</b> Il a été inscrit :		
• Immatriculations	986	1017
• Radiations	716	724
Entreprise inscrites		18 076



**Guy BAUDEAN**

Président du Tribunal  
de Commerce de TARBES

Ce dépliant a été conçu de manière simple et concise, mais exhaustive.

Il peut constituer «Le Guide de l'utilisateur» et le sésame permettant d'accéder facilement et utilement à votre Justice Consulaire.

*Lorsqu'un chef d'entreprise se trouve confronté à des difficultés d'origine économique, financière, fiscale ou sociale... Il a l'impérieux devoir de ne pas céder à la tentation de les affronter seul, (soit par pudeur ou par souci, bien compréhensible, de discrétion). Bien au contraire, c'est à ce moment là qu'il a tout intérêt à s'entourer des conseils de ses partenaires naturels.*

Les Experts Comptables, les Avocats, les Chambres Consulaires et les Organisations ou Syndicats professionnels peuvent bien évidemment, apporter aide et assistance, notamment pour vous permettre de bénéficier désormais d'une garantie nouvelle :

**l'«Assurance Santé Entreprise» qui garantit financièrement l'accès à la Prévention.**

C'est dans le prolongement de ces démarches éminemment préventives et précoces que peut aussi s'inscrire, en complémentarité, **l'action du Tribunal de Commerce**, dans son rôle de **soutien amiable et confidentiel**. (Sans effet judiciaire).

Vous trouverez toujours auprès de nos équipes, **en toute simplicité et avec humanisme**, toute la disponibilité, la sollicitude et l'écoute que vous êtes en droit d'en attendre.

Elles vous aideront et vous accompagneront dans la recherche de la solution la mieux adaptée à votre situation.

**N'hésitez surtout pas à nous contacter.**  
(Coordonnées au verso)